



## CONDITIONS PARTICULIÈRES

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2020-07

Références :  
Numéro du contrat de prêt : LBP-00013096  
Date d'émission des conditions particulières : 18/06/2021

**Prêteur** : LA BANQUE POSTALE  
société anonyme au capital de 6 585 350 218 euros immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro B 421 100 645, ayant son siège social au 115 rue de Sèvres, 75 275 Paris Cedex 08, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet, ci-après le "Prêteur".

**Emprunteur** : CLESENCE  
société anonyme à Conseil d'Administration, ayant son siège social au 12 Boulevard Roosevelt - 02100 Saint-Quentin, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Saint-Quentin, sous le numéro 585 880 022, représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée, ci-après dénommée « L'Emprunteur ».

### TRANCHE OBLIGATOIRE A TAUX FIXE DU 05/08/2021 AU 16/08/2024

- Montant du prêt : 1 365 656,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : Du 05/08/2021 au 15/08/2024, soit 3 ans
- Objet : Financement de Construction de 9 logements situés rue Henri Duncat à Cambrai (59000) destinés à faire l'objet de contrats de location-accession à la propriété entre l'Emprunteur et les locataires occupants.
- Nature : Prêt PSLA sur ressources libres, dans le cadre des articles R.331-76-5-1 à R.331-76-5-4 du Code de la construction et de l'habitation
- Versement des fonds : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 05/08/2021, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGETIPARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- Durée d'amortissement : 3 ans, soit 12 échéances d'amortissement.
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0,45 %  
Base de calcul des intérêts : Mois forfaitaire de 30 jours sur une année de 360 jours
- Périodicité des échéances d'intérêts : Périodicité Trimestrielle  
Jour de l'échéance : 15<sup>ème</sup> d'un mois
- Mode d'amortissement : In fine

483

### Remboursement anticipé

Remboursement anticipé total ou partiel possible à une date d'échéance d'intérêts sans indemnité en cas de levée de option par le(s) locataire(s) accédant(s) sous réserve de production de(s) l'acte(s) authentique(s) de vente

Dans tous les autres cas, le client devra régler une indemnité actuarielle

Préavis : 35 jours calendaires

### GARANTIES

Cautions avec renonciation au bénéfice de discussion : Cautionnement par la Communauté d'Agglomération de Cambrai à hauteur de 100 % du Montant du Crédit avec renonciation au bénéfice de discussion comprenant le principal, les intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires

Production de la garantie : Le non production de la garantie après le 16/12/2021 entraînera l'exigibilité anticipée du prêt.

### COMMISSIONS

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt exigible(s) et payable(s) le 19/08/2021.

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Taux effectif global : 0,48 % l'an  
soit un taux de période : 0,120 %, pour une durée de période de 3 mois

### Notification

<b>Prêteur</b> La Banque Postale CPX 215 115 rue de Sèvres 75275 - PARIS CEDEX 08 Fax : 09 69 36 88 44 contrat.spl@labanquepostale.fr	<b>Emprunteur</b> CLESENCE 12 boulevard Roosevelt 07100 SAINT QUENTIN A l'attention de Monsieur Thomas DUBOIS ☎ : 03 23 64 65 63 ☉ : thomas.dubois@clesence.fr
---	--

### CONDITIONS SUSPENSIVES

L'émission en vigueur du prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 29/07/2021 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGETIPARIS avant tout versement des fonds :

- Un extrait K-bis datant de moins de trois mois avant la signature
- Un Relevé d'Identité Bancaire du compte bancaire de l'Emprunteur ouvert dans les livres de La Banque Postale
- Une copie de la décision de réservation d'agrément ou d'agrément définitif relative à l'opération objet du présent prêt émanant du représentant de l'Etat ou de toute entité délégataire conformément à la réglementation
- Un exemplaire des conditions particulières dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur

ANNEXE - TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Rang	Date	Débitage en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Frais	Echéance en EUR	Capital restant dû après échéance en EUR
	25/09/2021	1 365 858,00	0,00	0,00	1 365,85	1 365,85	1 365 858,00
1	15/11/2021	0,00	0,00	1 707,32	0,00	1 707,32	1 365 958,00
2	15/02/2022	0,00	0,00	1 536,59	0,00	1 536,59	1 365 858,00
3	15/05/2022	0,00	0,00	1 536,59	0,00	1 536,59	1 365 858,00
4	15/08/2022	0,00	0,00	1 536,59	0,00	1 536,59	1 365 858,00
5	15/11/2022	0,00	0,00	1 536,59	0,00	1 536,59	1 365 858,00
6	15/02/2023	0,00	0,00	1 536,59	0,00	1 536,59	1 365 858,00
7	15/05/2023	0,00	0,00	1 536,59	0,00	1 536,59	1 365 858,00
8	15/08/2023	0,00	0,00	1 536,59	0,00	1 536,59	1 365 858,00
9	15/11/2023	0,00	0,00	1 536,59	0,00	1 536,59	1 365 858,00
10	15/02/2024	0,00	0,00	1 536,59	0,00	1 536,59	1 365 858,00
11	15/05/2024	0,00	0,00	1 536,59	0,00	1 536,59	1 365 858,00
12	15/08/2024	0,00	0,00	1 536,59	0,00	1 536,59	1 365 858,00
<b>TOTAL</b>							<b>1 365 858,00</b>
							<b>18 609,81</b>
							<b>1 365,85</b>
							<b>1 365 858,56</b>

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement.

- Une autorisation de prêtèvement SEPA, dûment signée
- Une copie certifiée conforme des derniers statuts
- Une copie certifiée conforme de la délibération autorisant le recours au présent prêt
- Une copie certifiée conforme de la délibération ayant nommé le signataire du contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions
- Une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du contrat ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes
- Une attestation de la Société de Garantie de l'Accession HLM indiquant que l'emprunteur bénéficie bien de la garantie prévue à l'article L.453-1 du Code de la construction et de l'habitation
- La non-production au Prêteur des documents ci-dessous au plus tard le 05/11/2021 entraînera l'exigibilité anticipée du prêt:
- Une copie de la convention signée entre l'Etat et l'emprunteur en application de l'article R.331-76-5-1 du Code de la construction et de l'habitation
- La non-production au Prêteur des documents ci-dessous au plus tard le 16/12/2021 entraînera l'exigibilité anticipée du prêt.
- Une copie des délégations de signature établissant les pouvoirs des signataires de la Cautlon
- Une copie de la délibération exécutoire de garantie d'emprunt de l'organe compétent de la Cautlon

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les modalités de traitement des données à caractère personnel et les droits dont dispose l'Emprunteur, conformément à la réglementation relative à la protection des données, se trouvent dans les Conditions Générales.

SIGNATURES

Fait en 2 exemplaires originaux.

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale Marché des Bailleurs sociaux, des Entreprises publiques locales et des EPIC version CG-LBP-SPL-2020-07 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A St. Aubert le 20/03/2022  
Nom et qualité d' signataire :  
Cachet et signature :

Eric Leclercq  
Eric Leclercq  
CLESENE  
12, boulevard Roosevelt  
02100 SAINT QUENTIN

Pour le prêteur :

A Issey-les-Moulineaux, le 16/06/2021  
Guillaume DE LUGET  
Responsable Middle Office Financement

